AR Prefecture
043-214301723-20250120-202504-DE
Reçu le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025

**DEPARTEMENT HAUTE LOIRE** **ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX**

**COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**

## Séance du 20 JANVIER 2025

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date de la convocation : | 13 janvier 2025 | Date d'affichage : 13 janvier 2025 | |
| Conseillers en exercice : | 11 | Conseillers présents : | 8 |
| Conseillers absents : | 3 | Conseillers votants : | 8 |

**L'an deux mil vingt-cinq, le 20 JANVIER à 18H00**
**se sont réunis les membres du conseil municipal**
**sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

**PRESENTS** : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain -- PACALON Thibaut – MARCON Johanes - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

**ABSENTS :** - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis - BLANCHON Mélanie

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

**DCM 2025/04**
**OBJET : Réalisation d'un réseau de chaleur bois énergie privé sur le centre bourg de la commune**

La commune de Saint-Bonnet-le-froid souhaite s'inscrire concrètement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le recours aux énergies locales et renouvelables, en substitution des énergies fossiles, est un des leviers forts de cet objectifs. La SCIC ERE43, dont le capital est détenu par des structures citoyennes, des collectivités et des entreprises, souhaite réaliser une extension d'un réseau de chaleur bois énergie dans le bourg de la commune pour desservir un bâtiment communal. La chaudière gaz propane actuelle sera déposé.
Pour mener à bien ce projet, en phase avec nos objectifs environnementaux et à haute valeur ajoutée citoyenne, la commune est sollicitée pour donner son accord sur l'utilisation du domaine public pour le passage des canalisations enterrées de l'extension du réseau de chaleur (tranchée de 1 m de profondeur, 80 cm de large, avec canalisations à 80 cm sur lit de sable et réfection du terrain ou de la chaussée à l'identique), selon le tracé indiqué sur la carte ci-dessous, en rouge, traversant la voie publique ainsi que les parcelles 411 et 539.

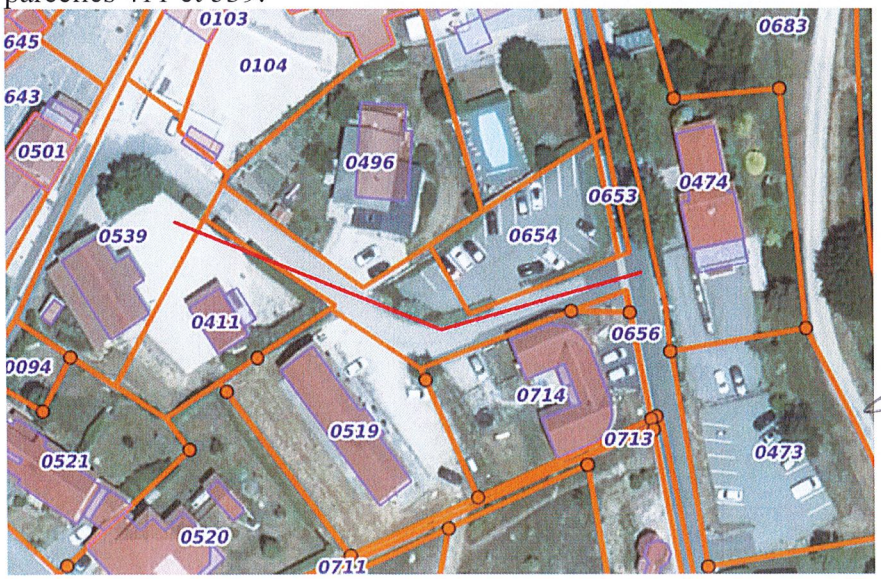

AR Prefecture
043-214301723-20250120-202504-DE
Reçu le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025

Après échanges et au regard de l'intérêt du projet pour la commune en terme environnemental, le conseil municipal autorise ces mises à dispositions à ERE43 pour l'extension de son réseau actuel, respectant ce tracé.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY

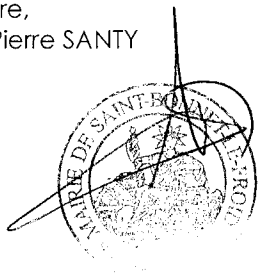

AR Prefecture
043-214301723-20250120-202503-DE
Reçu le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025

**DEPARTEMENT HAUTE LOIRE** **ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX**

**COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**

## Séance du 20 JANVIER 2025

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date de la convocation : | 13 janvier 2025 | Date d'affichage : | 13 janvier 2025 |
| Conseillers en exercice : | 11 | Conseillers présents : | 8 |
| Conseillers absents : | 3 | Conseillers votants : | 8 |

**L'an deux mil vingt-cinq, 20 janvier à 18h00**
**le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni**
**sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie - MARCON Johanes

**ABSENTS** : BLANCHON Mélanie – NEBOIT Francis- GRANDVAUX Pascal

M Thibaut Pacalon a été nommée secrétaire de séance.

**DCM 2025/03**

**OBJET** : Renouvellement d'un contrat de travail d'un agent technique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler pour une durée de 3 ans le contrat de travail de l'agent technique en place pour l'entretien de tous les bâtiments communaux à compter du 1er mars 2025 jusqu'au 28 février 2028, avec un horaire hebdomadaire de 1.5 heures, soit 6.50 heures mensuelles,
- Fixe la rémunération de cet agent suivant la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique sur la base du 1er échelon – catégorie C
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

AR Prefecture
043-214301723-20250120-202502-DE
Reçu le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025

**DEPARTEMENT HAUTE LOIRE** **ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX**

**COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**

## Séance du 20 Janvier 2025

Date de la convocation : 13 janvier 2025
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 3

Date d'affichage : 13 Janvier 2025
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 8

**L'an deux mil vingt-cinq, le 20 Janvier à 18h00**
**le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni**
**sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie - MARCON Johanes

**ABSENTS** : BLANCHON Mélanie – NEBOIT Francis- GRANDVAUX Pascal

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/02**
**OBJET** : TARIF DE L'AIRE DE CAMPING-CARS

Monsieur Le Maire rappelle la gestion de l'aire de camping-car. Cette gestion est confiée depuis 2017 (DCM 2017/32) à des commerçants volontaires de la commune. Ces derniers encaissent les recettes puis reversent à la commune en fin d'année, 95% des recettes encaissées durant l'année écoulée.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs permettant de stationner sur l'aire de camping-car.
Les coûts de l'eau et de l'électricité vont augmenter. L'entretien nécessaire pour proposer un service de qualité est primordial. Ces éléments pris en compte, il propose de passer le prix de la nuitée à 10€ comprenant un accès à l'électricité, eau et à la vidange des eaux usées.
Il est également constaté que les clés données par les commerçants permettant l'accès à l'électricité et à l'eau sont très souvent égarées ou non rendues aux commerçants. Il est important de les faire refaire régulièrement afin de satisfaire la demande. Une caution pour les clés est proposée à hauteur de 10 €, cette somme sera rendue à restitution des clés à la fin du séjour.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le tarif nuitée comprenant l'accès à l'électricité, eau et aux eaux usées pour la somme de 10 €.
- Accepte la caution pour les clés pour la somme de 10 €.
- Charge le Maire de mettre en application ces nouveaux tarifs et d'en informer les commerçants qui ont la charge de la distribution des clés, et les utilisateurs.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Pierre SANTY

MAIRIE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

AR Prefecture
043-214301723-20250120-202501-DE
Reçu le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025

**DEPARTEMENT HAUTE LOIRE** **ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX**

**COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**

## Séance du 20 JANVIER 2025

Date de la convocation : 13 janvier 2025
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 3

Date d'affichage : 13 janvier 2025
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 8

**L'an deux mil vingt-cinq, le 20 JANVIER à 18H00 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

**PRESENTS** : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain -- PACALON Thibaut – MARCON Johanes - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle
**ABSENTS** : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis - BLANCHON Mélanie

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

**DCM 2025/01**
**OBJET** :DESIGNATION DE DEUX MEMBRES TITULAIRES ET DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS AU SEM

Vu la délibération du 4 octobre 2024 de la commune de Saint Bonnet le Froid acceptant son adhésion au Syndicat des Eaux de Montregard pour la production et la distribution de l'eau
Vu les statuts du Syndicat des Eaux de Montregard approuvés en date du 29 novembre 2024 et portant sur l'adhésion de la commune de Saint Bonnet le Froid

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte tenu de l'adhésion évoquée ci-dessus, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués soit deux membres titulaires et deux membres suppléants qui siégeront au sein du Syndicat des Eaux de Montregard.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Syndicat des Eaux de Montregard :

- en qualité de membre titulaire :
- Jean-Pierre SANTY
- Thierry HILAIRE

en qualité de membre suppléant :

- Sylvain BOUILLOT
- Thibaut PACALON

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY